



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BROCAR 240***

<i>de la société</i>	NUFARM SAS
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°</i> 2022-2271

Considérant que la nouvelle source revendiquée pour la substance active cloquintocet-mexyl n'est pas reconnue comme équivalente en France,

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	BROCAR 240 CLODIGAN
Type de produit	Produit de référence
Propriétaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza 11 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	240 g/L - clodinafop-propargyl 60 g/L - cloquintocet-mexyl
Numéro d'intrant	2100137
Numéro d'AMM	2120049
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 17/08/2022

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...



Liberté

Égalité

Fraternité